# GUIDE DE POSE // Conduits de fumée

### PRÉPARATION ET PRÉCAUTION D'EMPLOI

Afin de garantir une étanchéité parfaite, il est indispensable de réaliser les joints entre éléments au mortier réfractaire résistant également au choc thermique à 1 000°c.

La réglementation et mise en œuvre des conduits de fumée dépendent des DTU suivants :

- DTU 24.1 : Travaux de fumisterie.
- DTU 24.2.1 : Cheminées à foyer ouvert équipées ou non d'un récupérateur de chaleur utilisant exclusivement le bois comme combustible.
- DTU 24.2.2 : Cheminées équipées d'un foyer fermé ou d'un insert utilisant exclusivement le bois comme combustible.
- DTU 24.2.3 : Cheminées équipées d'un foyer fermé ou d'un insert conçu pour utiliser les minéraux solides et le bois comme combustibles.

#### PRÉPARATION ET PRÉCAUTION D'EMPLOI

Pour le montage, il est recommandé d'utiliser notre mortier bâtard prêt à l'emploi (BOE14) ou un mortier bâtard conforme aux prescriptions du DTU 24.1.

Sens de montage : la partie mâle du boisseau doit être dirigée vers le bas (respecter le sens de la flèche d'écoulement des fumées marquée sur nos boisseaux : elle doit être dirigée vers le haut).

# STABILITÉ DES CONDUITS

#### PIED DE CONDUIT

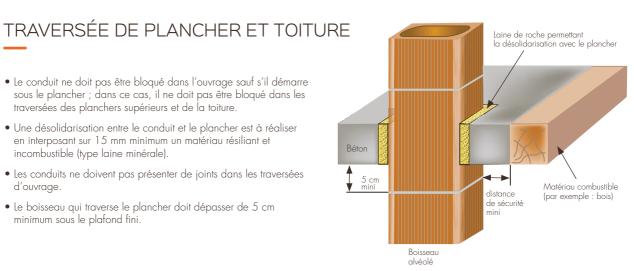
Le pied de conduit peut être au sol, sous le plafond ou fixé en console. Il doit reposer sur une assise solide solidarisée ou non au gros œuvre.

#### **LES CONDUITS**

- Les conduits peuvent être isolés, adossés ou accolés.
- Dans les 2 premiers cas, le conduit doit être autoporteur et libre de toute dilatation.
- Dans le cas de conduit accolé, la stabilité est assurée à la fois par l'assise et le support sur lequel il est accolé.
- Les supports contre lesquels les conduits sont accolés ou adossés doivent être stables et incombustibles.

# • Le conduit ne doit pas être bloqué dans l'ouvrage sauf s'il démarre

- sous le plancher ; dans ce cas, il ne doit pas être bloqué dans les traversées des planchers supérieurs et de la toiture.
- Une désolidarisation entre le conduit et le plancher est à réaliser en interposant sur 15 mm minimum un matériau résiliant et incombustible (type laine minérale).
- Les conduits ne doivent pas présenter de joints dans les traversées
- Le boisseau qui traverse le plancher doit dépasser de 5 cm minimum sous le plafond fini.



# DÉTAIL DE POSE

#### **DISTANCE DE SÉCURITÉ**

Par rapport aux matériaux combustibles, la distance de sécurité se situe entre la paroi extérieure du conduit (isolant compris dans le cas d'un boisseau isolé) et tous les matériaux combustibles de la construction (sauf M1 ou A2-S2).

	Ru normalisé en m².K/W	
Classement de température du conduit	de 0,05 à 0,38	de 0,38 à 0,65
T inférieur à 160	2 cm	2 cm
160 < T < 250	5 cm	2 cm
T supérieur à 250, résistant au feu de cheminée	10 cm	5 cm
Boisseaux TERREAL (R en m².K/W)	Boisseaux alvéolés Ru = 0,12	Boisseaux alvéolés isolés Ru = 0,46

#### **DÉVOIEMENT**

On autorise 2 dévoiements maximum sur un conduit :

- $\bullet$  Si le conduit < 5 ml : angle maximum de dévoiement =  $45^\circ$
- Si le conduit > 5 ml : angle maximum de dévoiement = 20° (obtenu par superposition de 2 boisseaux dévoyés à 10° coupés en usine).

Le hourdage des boisseaux dévoyés doit se faire avec un mortier bâtard conformément au DTU24.1 en orientant l'emboîtement mâle du boisseau vers le bas,

#### ISOLATION THERMIQUE

En parties habitables, les conduits doivent être munis d'un habillage apportant une isolation pour limiter la température en surface à 50°C. Pour les combles non chauffés, cette température de surface est de 80°C.

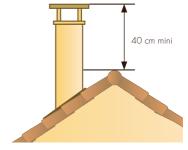
 Pour répondre à ces exigences, il est recommandé d'utiliser des boisseaux isolés ou d'isoler le conduit avec un matériau isolant incombustible (laine minérale ou équivalent).

# $\beta = 20^{\circ}$ $\beta = 20^{\circ}$

#### COURONNEMENT

Le sommet des conduits doit être situé à une hauteur dépassant de 40 cm minimum la hauteur de faîtage.

- L'étanchéité du dessus du conduit devra être réalisée avec soin ; pour ce faire, nous conseillons d'utiliser les terminaisons de souche présentées page 94 et 95.
- ullet Toiture terrasse ou pente < 15 $^{\circ}$  : hauteur de souche mini de 1,20 m



#### POSE DU BOISSEAU ISOLÉ TERR'ISOL

Sa mise en œuvre doit être conforme au DTU 24.1.

- Le boisseau Terr'isol doit être impérativement enduit sur sa partie extérieure après sa mise en œuvre afin d'assurer l'étanchéité à l'eau du conduit.
- Avant l'application de l'enduit, il est nécessaire de disposer sur chaque joint la bande de grillage (maille de 10 x 10 en fibre de verre fournie avec chaque boisseau).



## POSE EN ZONE SISMIQUE

Les souches de cheminées doivent être implantées à moins de 1 m du faîtage, ne pas dépasser de plus de 0,50 m le faîtage, ou doivent être adossées à un mur. A défaut, un haubanage doit être réalisé.